

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_150 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
ASSAINISSEMENT 2019

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_150 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2019

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

La communauté d'agglomération exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire suivant les modalités ci-dessous :

- **l'assainissement collectif des eaux usées** : collecte des effluents (branchements des particuliers et des professionnels), transport (réseaux et postes de refoulement) et traitement des eaux usées (stations d'épuration et systèmes extensifs de traitement).
- **l'assainissement non collectif des eaux usées** : contrôles réglementaires des installations d'assainissement individuel (conformité des installations nouvelles, diagnostic des installations existantes, contrôle obligatoire en cas de transactions immobilières), conseils sur les différents dispositifs d'assainissement autorisés, les possibilités d'aides financières à la réhabilitation, l'entretien.
- **la gestion des eaux pluviales** : collecte (branchements), transport (réseaux) et rétention (bassins de rétention publics).

Depuis le 1er juillet 2010, l'exploitation (fonctionnement, entretien, maintenance) de l'ensemble des ouvrages et équipements associés à ces compétences est assurée par la régie publique d'assainissement communautaire.

L'article L 2224-5 du CGCT impose aux EPCI compétents de présenter à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné un rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement selon des indicateurs définis par décret.

L'exploitation du service assainissement comprend notamment :

- la création et la réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales séparatifs, ainsi que les branchements individuels associés ;
- la création et la réhabilitation des réseaux structurants permettant l'abandon de stations d'épuration devenues obsolètes ou de capacité insuffisante ;
- la création et la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées ;
- la réorganisation et la pérennisation de la filière de traitement des boues d'épuration ; le diagnostic de l'état des réseaux existants anciens ;
- le diagnostic de réception des travaux neufs ;
- la réalisation des contrôles de branchements ;
- la réalisation des contrôles des installations nouvelles d'assainissement individuel (contrôles de conception et de réalisation) et des installations existantes (contrôle diagnostic initial, contrôle de bon fonctionnement et d'entretien).

Service d'assainissement collectif :

En 2019, pour une population totale de 84 680 habitants le nombre d'abonnés au service assainissement collectif était de 38 397. Avec une moyenne de 2,02 habitants par immeuble, le taux moyen de raccordement au réseau de collecte des eaux usées est de 91,59 %.

Le volume consommé et donc facturé par les abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif est de 3 591 346 m³ (3 564 644 m³ en 2018).

L'activité 2019 du service a permis :

- le renouvellement de 1,7 km de réseaux et la reprise de 288 branchements,
- l'extension du réseau de collecte des eaux usées de 1,8 km avec 49 nouveaux branchements,
- l'amélioration des systèmes de traitement eaux usées avec notamment le commencement du chantier de la nouvelle station de Marssac-sur-Tarn en juin 2019,
- la valorisation énergétique des boues d'épuration : mise en service d'une unité de traitement du biogaz produit à la station Albi-Madeleine et de l'injection du méthane au réseau de distribution de gaz,
- la poursuite de l'étude du schéma directeur d'assainissement qui se décompose en un diagnostic des équipements, une sectorisation des points noirs, un zonage de l'assainissement collectif/non collectif et des modalités de gestion des eaux pluviales.
- la réalisation de 745 contrôles de conformité de raccordement au réseau réalisés principalement dans le cadre des ventes immobilières (693 en 2018),
- la réalisation de relevé GPS des réseaux et des regards sur l'intégralité des communes de Puygouzon et Cambon d'Albi. Ne restent désormais que les réseaux des communes d'Arthès et de Saint-Juéry à repérer à la précision GPS.

Dans le cadre de l'autosurveillance des réseaux et des stations de traitement, le service départemental de police de l'eau du Tarn a déclaré l'agglomération d'assainissement d'Albi CONFORME en collecte, équipements et performances pour l'exercice 2019.

La redevance d'assainissement collectif communautaire était pour l'ensemble des communes de

- 1,40 euros HT par m³ au 1er janvier 2019, puis de :
- 1,44 euros HT par m³ à compter du 1er juillet 2019.

La commune du Séquestre a souhaité poursuivre l'expérimentation d'un tarif progressif, qui est de 1,44 euros HT pour la consommation moyenne de 120 m³.

Dans le détail, le tarif progressif est le suivant :

Commune	Tarif en € HT /m3	Tarif en € HT /m3
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0.84
	Part de 31 à 60 m ³	1.20
	Part de 61 à 100 m ³	1.42
	Part de 101 à 150 m ³	1.74
	Part de 151 à 200 m ³	2.06
	Part au-delà de 200 m ³	2.38

Les recettes issues des redevances assainissement (+ 5 047816 € en 2019) viennent abonder le budget annexe de l'assainissement collectif qui doit s'autofinancer sans apport de recettes du budget général de la collectivité.

Le total des recettes et dépenses d'exploitation 2019 du service sont les suivantes :

	Montant en € HT			
	Dépenses		Recettes	
	2018	2019	2018	2019
Exploitation	6 365 484	7 554 590	8 027 332	8 689 255
Investissement	6 824 444	6 881 967	5 846 284	8 485 408

Dans le cadre de la fiabilisation de l'actif de la collectivité, le service des finances a régularisé en 2019 la prise en compte d'amortissements des travaux réalisés depuis 2011. Cela a généré en 2019 une forte augmentation des dépenses de fonctionnement. L'augmentation des dépenses de fonctionnement, mais également des recettes associées, est également due à l'intégration du fonctionnement de l'unité de traitement de biogaz.

Enfin, l'augmentation des recettes d'investissement est liée à la contractualisation d'un emprunt.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Ce service a été créé le 1er janvier 2006 et recouvre les activités suivantes :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations individuelles nouvelles,
- le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles existantes

Le contrôle des installations neuves est effectué par un technicien de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

En 2019 :

- **137** filières ont été validées ou sont en attente de réalisation,
- **124** contrôles de réalisation,
- **53** diagnostics des installations existantes,

- **363** contrôles de bon fonctionnement des installations existantes,
- **91** diagnostics dans le cadre de ventes immobilières.

Les installations diagnostiquées en 2019 sont classées pour :

- **39.6 % conformes ou conformes avec recommandation d'entretien (conformes sans pollution),**
- **0.2 %** non conformes sans pollution.
- **27.5 %** non conformes avec recommandation de travaux (non conformes faible pollution),
- **35.7 %** non conformes avec obligation de travaux (non conformes forte pollution),

Pour l'ensemble du parc, les installations diagnostiquées depuis 2007 sont classées pour :

- **35.7 % conformes**
- **21.8 %** non conformes sans pollution
- **20.2 %** non conformes avec recommandation de travaux
- **22.3 %** non conformes avec obligation de travaux.

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006 modifiée,

VU le décret n°2007-675 du 02 mai 2007,

VU le rapport annuel 2019 ci-annexé et présenté pour information,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement communautaire pour l'exercice 2019.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL